

Thierry MARTEAU

*Expert-comptable diplôme par l'Etat
Inscrit au tableau du conseil régional des Pays de Loire*

*-----
Commissaire aux comptes
Compagnie régionale Ouest-Atlantique
-----*

Rue Copernic
B.P. 2012
53020 LAVAL CEDEX 9
☎ 02 43 59 25 25
✉ accueil@sadeco-laval.fr

**Syndicat professionnel
« UIMM MAYENNE »**

Siège social : 7, rue de Paradis
53000 LAVAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

SYNDICAT PROFESSIONNEL « UIMM MAYENNE »

Siège social : 7, rue de Paradis -53000 LAVAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel « UIMM Mayenne » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat professionnel « UIMM Mayenne » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.851-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre ;

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LAVAL, le 03 juin 2026

Thierry MARTEAU
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique



UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	12 940	12 940		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	12 940	12 940		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	382 023	219 357	162 666	184 834
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	382 023	219 357	162 666	184 834
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations	16 234		16 234	16 234
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	115		115	115
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 000		3 000	3 000
	TOTAL	19 349		19 349	19 349
Total (II)		414 314	232 297	182 016	204 184
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	117 840		117 840	298 211
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	162 537		162 537	157 215
	Charges constatées d'avance	1 261		1 261	5 735
	TOTAL	281 639		281 639	461 163
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	507 570		507 570	512 018
Total (III)		789 209		789 209	973 182
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		1 203 523	232 297	971 226	1 177 367
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)			3 000	3 000



UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	838 209	804 841
	Report à nouveau	3 458	33 368
	Excédent ou déficit de l'exercice	-42 752	3 458
	Situation nette (sous-total)	798 915	841 668
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		798 915	841 668
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		44 500
Total (II)			44 500
Provisions	Provisions pour risques	15 000	24 363
	Provisions pour charges	37 812	39 448
	Total (III)	52 812	63 812
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 261	81 023
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	78 371	141 890
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 865	4 472
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		119 497	227 386
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		971 226	1 177 367
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	560 600	564 180
	Ventes de biens et services	8 614	
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	163 383	750
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs	4 500	5 500
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Charges d'exploitation	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	25 999	301 464
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	44 500	56 000
	Autres produits	5	1 632
	Total des produits d'exploitation (I)	807 603	929 527
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	334 035	330 704
	Aides financières	600	
	Impôts, taxes et versements assimilés	22 404	19 255
	Salaires	329 764	325 774
	Cotisations sociales	127 978	130 254
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 365	29 606
	Dotations aux provisions	15 000	33 836
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		44 000
	Autres charges	828	14 347
	Total des charges d'exploitation (II)	858 976	927 780
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-51 372	1 746
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	8 620	11 592
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	8 620	11 592
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		8 620	11 592
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-42 752	13 338



UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		1 387
Charges exceptionnelles (VI) Total		11 268
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-9 881
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	816 223	942 507
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	858 976	939 049
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-42 752	3 458
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'UIMM Mayenne a pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts collectifs matériels et moraux, de ses adhérents.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Accompagnement
- Etudes
- Formation
- Réunions et colloques

3 Description des moyens mis en œuvre Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

La structure entreprend toutes actions qui apparaissent nécessaires à la poursuite de son objet.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, le règlement ANC 2009-10 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

5.1.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- A la durée de l'exercice comptable.

5.1.3 Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction

Notre entité a fait un choix de méthode comptable concernant :

Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	• Provision (*)
---	---

(*) Méthode de référence définie à l'article 121-5

5.2 Changements comptables

5.2.1 Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC N°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

5.2.1.1 Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés au paragraphe 10 de cette annexe.

— Au niveau du compte de résultat :

/ Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 294 K€ et concerne les opérations suivantes :

- / Refacturations de charges pour 14.7 K€
- / Mise à disposition de personnel pour 152 K€
- / Soutiens de la CAT EDF, RSE et MIXITE pour 79.5 K€
- / Prestations de formations pour 19.9 K€
- / Prestations Fondation Mécène Mayenne pour 4.5 K€
- / Mise en œuvre CQPM pour 23.5 K€

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- / Les refacturations de moyens au MEDEF : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 8.9 K€ au compte 70810000 « Refacturation de moyens – MEDEF » dans le poste « Ventes de prestations de service »
 - / Les Soutiens aux CAT RSE, EDC, MIXITE, RSE : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 70 K€ aux comptes 70850000, 70851000 et 70852000 dans le poste « Ventes de prestations de service »
 - / Les Formations stage HSE : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 2.6 K€ au compte 708600 « Formations stage HSE » dans le poste « Ventes de prestations de service »
 - / Les prestations de formations : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 9.1 K€ au compte 706000 « Prestations de formations » dans le poste « Ventes de prestations de service »
 - / Les prestations d'audits : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 1.4 K€ au compte 708700 « Refacturation audits entreprises » dans le poste « Ventes de prestations de service »
 - / Les refacturations à la Fédération Forge Fonderie : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 6 K€ au compte 7088000 « Refacturations Fédération Forge Fonderie » dans le poste « Ventes de prestations de service »
 - / Les prestations Fondation Mécène Mayenne : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 4.5 K€ au compte 7088000 « prestations Fondation Mécène Mayenne » dans le poste « Ventes de prestations de service »
 - / Les mises à disposition de personnel au MEDEF et à la SCI MAISON DE LA METALLURGIE : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 42.2 K€ aux comptes 70840000 et 70841000 dans le poste « Ventes de prestations de service »
 - / Les mises en œuvre CQPM : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 24.3 K€ au compte 70890000 « Mise en œuvre CQPM_EXO » dans le poste « Ventes de prestations de service »
 - / Les subventions d'exploitations : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 4.5 K€ au compte 74100000 « Subvention d'exploitation » dans le poste « Concours publics et subventions d'exploitation »
 - / Les subventions accordées : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 0.6 K€ au compte 65710000 « Subvention accordées » dans le poste « Aides financières »
- / Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».
- Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».
- Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.*

5.2.2 Changement de méthode à l'initiative de l'entité :

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode ayant un impact significatif

5.2.3 Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.2.4 Corrections d'erreur

Notre entité n'a comptabilisé aucune correction d'erreur significative

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Le coût de production comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Le coût de production comprend le coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

L'amortissement est déterminé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2 dans les deux premières colonnes du tableau.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation, les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque leur valeur d'utilité représentant ce que notre entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir devient inférieur à la valeur comptable.

L'approche par l'actif net comptable est retenue pour estimer la valeur d'utilité

6.1.1 Tableau des immobilisations – Cadre général

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	12 941			12 941
Immobilisations corporelles	375 827	6 197		382 024
Immobilisations financières	19 349			19 349
Total	408 117	6 197	0	414 314

6.1.2 Tableau des amortissements – Cadre général

Situations et mouvements (b)			A	B	C	D
Rubriques (a)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	1 à 3 ans	Linéaire	12 941			12 941
Immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	190 992	28 365		219 357
Immobilisations financières		Non amortissables				
Total			203 933	28 365		232 298

6.1.3 Informations relatives aux filiales et participations

Tableau des filiales et des Participations

Informations financières		Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)		141 396	99%	990€	990 €	21 910 €		46 426 €	19 976 €	0	Exercice clos le 31/12/2025
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1											



6.2 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	3 000		3 000
Créances de l'actif circulant	280 378	280 378	
Charges constatées d'avance	1 261	1 261	
Total	284 639	281 639	3 000

6.3 Précisions sur certains postes de l'actif

6.3.1 Charges constatées d'avance

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments :

Éléments	Montant	Nature
Charges constatées d'avance	1 261	Exploitation

6.4 Fonds propres

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise									
Fonds propres avec droit de reprise									
Ecart de réévaluation									
Réserves	804 841 €		33 368 €						838 209 €
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »									
Report à nouveau	33 368 €		-29 910 €						3 458 €
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »									
Excédent ou déficit de l'exercice	3 458 €		-3 458 €				-42 752 €		-42 752 €
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »									
Situation nette (sous-total)	841 667 €		-				-42 752 €		798 915 €
Fonds propres consommables									
Subventions d'investissement									
Provisions réglementées									
Total	841 667 €						-42 752 €		798 915 €

(1) ESSMS

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 00024167 01, au capital social de 1 016 638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Echo 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903 309 490 (RCS Nanterre), TVA : FR03903309490



6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés » :

- Les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- Les montants des immobilisations acquises ou produites dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;

Pour les immobilisations amortissables, l'entité peut rapporter en produits le montant de l'acquisition ou le coût de production sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations. Il s'agit d'un choix de méthode comptable applicable à l'ensemble des immobilisations amortissables et donnant lieu à une information dans l'annexe des comptes concernant la méthode retenue ;

- Aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée.

Figurent en fonds dédiés à la clôture les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisées alors même que le projet est terminé et que l'organe habilité décide de transférer le solde du fonds dédiés à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Les informations relatives aux fonds dédiés sont données par projet ou catégorie de projet

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations (1)							
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS (2)							
Contribution pour renouvellement des immobilisations							
Autres contributions financières affectées (1)							
Contributions financières d'autres organismes (1)	44 500 €		44 500€				
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	44 500 €		44 500 €				

6.6 Provisions et passifs éventuels

6.6.1 Provisions

6.6.1.1 Tableau des provisions

Tableau des provisions					
Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Provisions à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	24 364 €	15 000 €	24 364 €		15 000 €
Provisions pour pensions	39 449 €			1 636 €	37 813 €
TOTAL	63 813 €	15 000 €	24 364 €	1 636 €	52 813 €

6.6.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après :

- Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

- Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :
- La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé 67 ans,
- taux d'actualisation : 3.98 %
- taux d'augmentation annuel des salaires : 0.5%

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 52 % pour les cadres et 26% pour les non-cadres.

Engagements retraite et avantages assimilés	Montant total de l'engagement	Montant provisionné	Montant résiduel de l'engagement
Indemnités de départ en retraite	37 813 €	37 813 €	
Engagements contractés au profit des seuls dirigeants			

6.7 Dettes

6.7.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (a)	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Fournisseurs et comptes rattachés	33 261 €	33 261 €		
Dettes fiscales et sociales	78 371 €	78 371 €		
Autres dettes	7 865 €	7 865 €		
Produits constatés d'avance				
Total	119 497 €	119 497 €		

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Cotisations

7.1.1.1 Cotisations avec contrepartie

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Le montant défini dans le cadre de la convention de parrainage conclue avec des personnes physiques ou morales est comptabilisé lors de la réalisation de l'opération

(Art. 142-5 – ANC 2018-06)

7.1.2 Produits de tiers financeurs

7.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.1.2.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.1.2.1.2 Subventions d'exploitation

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative en tenant compte toutefois des conditions d'octroi résolutoires ou suspensives.

Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subventions d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

7.1.2.1.3 Tableau des subventions et concours publics

L'information sur les montants des concours publics et les subventions qui nous ont été octroyés dans l'exercice est présentée sous forme du tableau suivant

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation		4 500 €			
Subvention d'investissement					

7.1.3 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

— Sur provisions pour risques et charges : 26 000 €

7.1.4 Utilisations des fonds dédiés

— Utilisation de fonds reportés : 44.5 K€

7.2 Charges du compte de résultat

7.2.1 Précisions relatives à certains éléments

Des précisions sont apportées concernant :

7.2.1.1 Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Nature	Produits à recevoir	Charges à payer
Avoirs à recevoir	3 683 €	
Factures à établir	60 236 €	
Intérêts courus	15 886 €	
Factures non parvenues		20 622 €
Avoirs à établir		7 866 €
Congés payés		18 408 €
Primes		5 250 €
Charges Congés payés		8 749 €
Charges primes		2 357 €
Taxe sur les salaires		4 761 €
Taxe d'apprentissage		290 €
TOTAL	79 805 €	68 303 €

7.2.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes
Afférents à la certification des comptes	2 100 €
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes	
Honoraires totaux	2 100 €

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce s'élève à :

L'information ci-dessus est ventilée par catégorie :

Réparation des effectifs par catégories	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	2
Cadres et ingénieurs	4
Total	6

9 Autres informations

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	560 600 €
- Reversement de cotisations	-95 302 €
Subventions reçues	4 500 €
Autres produits d'exploitation perçus	172 002 €
Produits financiers perçus	8 620 €
Total des ressources	650 420 €

10 Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent

Bilan et Compte de résultat N-1 tels qu'arrêtés et publiés :

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif Immobilisé	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	12 940	12 940		14
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	12 940	12 940		14
Actif Immobilisé	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels	375 826	190 992	184 834	206 498
	Immobilisations corporelles en cours				1 039
	Avances et acomptes				
	TOTAL	375 826	190 992	184 834	208 538
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Actif Immobilisé	Participations et créances rattachées	16 234		16 234	16 234
	Autres titres immobilisés	115		115	8 384
	Prêts				
	Autres	3 000		3 000	3 000
	TOTAL	19 349		19 349	27 618
	Total I	408 117	203 932	204 184	236 171
Actif Circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	298 211		298 211	213 771
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	157 215		157 215	155 038
	TOTAL	455 427		455 427	368 810
Actif Circulant	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	512 018		512 018	477 709
	Charges constatées d'avance (4)	5 735		5 735	2 661
	TOTAL II	973 182		973 182	849 181
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	1 381 299	203 932	1 177 367	1 085 353
Réserve	(1) Dont droit au bail			3 000	3 000
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	804 841	796 403
	Report à nouveau	33 368	8 437
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	3 458	33 368
	Situation nette (sous-total)	841 668	838 209
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		841 668	838 209
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	44 500	56 500
Total II		44 500	56 500
Provisions	Provisions pour risques	24 363	5 500
	Provisions pour charges	39 448	29 975
Total III		63 812	35 475
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 023	37 955
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	141 890	107 986
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 472	9 225
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		227 386	155 167
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 177 367	1 085 353
Remarques	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	564 180	517 737
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	750	500
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	5 500	10 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Charges d'exploitation	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	301 464	271 262
	Utilisations des fonds dédiés	56 000	5 000
	Autres produits	1 632	83
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	929 527	804 583
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	330 704	284 448
	Aides financières		5 000
	Impôts, taxes et versements assimilés	19 255	16 169
Charges d'exploitation	Salaires et traitements	325 774	284 278
	Charges sociales	130 254	108 087
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	29 606	10 756
	Dotations aux provisions	33 836	7 408
	Reports en fonds dédiés	44 000	50 500
	Autres charges	14 347	1 039
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	927 780	767 688
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	1 746	36 895

Compte de résultat

UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	11 592	2 473
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		11 592	2 473
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV			
2. Résultat financier (III-IV)		11 592	2 473
3. Résultat courant avant impôt (II+III-IV)		13 339	39 368
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	1 387	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	1 387	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	10 000	6 000
	Sur opérations en capital	1 268	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	11 268	6 000
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-9 881	-6 000
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits (II + III + V)		942 507	807 056
Total des charges (III + IV + VI + VII + VIII)		939 049	773 688
EXCÉDENT OU DÉFICIT		3 458	33 368
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			